

Direction Proximité et Prévention Service Réglementation Affaire suivie par Christelle CHAUVET Tél: 02 51 47 48 30 Envoyé en préfecture le 20/06/2023 Reçu en préfecture le 20/06/2023 Publié le

ID: 085-218501914-20230620-A1200-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Arrêté N° 23-A1200

PORTANT AUTORISATION POUR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

LE MAIRE,

VU le code de la santé Publique, notamment son article L. 3335-4, alinéa 2 ;

Considérant la demande de Monsieur Gérard BESSON, sis, 61, chemin de la Giraudière, 85000 LA ROCHE-SUR-YON, en vue d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie, à l'occasion de << LA BOURSE AUX OISEUAX EXOTIQUES >> qui se déroulera dans la maison de quartier du Bourg-sous-la-Roche à La Roche-sur-Yon.

ARRETE:

Article 1 : Monsieur Gérard BESSON est autorisé exceptionnellement, et à titre dérogatoire, à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie, à l'occasion de << LA BOURSE AUX OISEAUX EXOTIQUES >> qui se déroulera dans la maison de quartier du Bourg-sous-la-Roche à La Roche-sur-Yon, le :

dimanche 10 septembre 2023, de 09h à 14h30.

Article 2 : La Directrice Générale des services de la Ville de La Roche-sur-Yon et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur.

Le Maire Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif précipité peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à La Roche-sur-Yon, le 16/06/2023

Pour le Maire, Danielle MARTIN Adjointe à la sécurité, la tranquillité publique, la réglementation, la prévention des inégalités, l'administration générale et l'état civil.

Signé numériquement le 19/06/2023 par MARTIN Danielle Adjointe à la sécurité, la tranquillité publique, la réglementation, la prévention des inégalités et à l'état civil

